



Vente de part sociale a un actionnaire ou cogerant.

Par **werde**, le **22/02/2015** à **19:06**

Bonjour.
Je suis cogerant d'une sarl a 50/50 pour laquelle a ce jour je vend les parts au deuxieme gerant. Suite a l'arret des comptes nous avons pu connaître le montant de mes parts. Nous avons bien évidemment comme toutes sociétés des crédits en cours. Nous avons fait la demande au banquier d'une lettre d'accord pour passer les garanties personnels a 100% du repreneur des parts. Accord dont nous devons attendre la réponse de l'organisme de prêt. Ceci dit, a ce jour il se peut qu'il souhaite faire rentrer un actionnaire dans la société . Ceci impliquerait quel démarche? Sachant qu'il se peut que cet actionnaire me paie le rachat de mes parts.